

	Gouvernement fédéral	Gouvernement provincial	Local/Régional	Partenaires financiers	Autres
Entreprises	<p>Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19</p> <p>Subvention salariale d'urgence du Canada (subvention salariale 75%)</p> <ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à concurrence de 12 semaines Rétroactivement au 15 mars 2020 Les OBNL sont admissibles Ceux qui font face à une baisse d'au moins 15 % de leurs revenus en mars 2020 et d'au moins 30 % au cours des mois suivants. Le calcul des revenus pour les OBNL comprend la plupart des formes de revenus, à l'exclusion de ceux provenant de 	<p>Afin de connaître les mesures auxquels votre entreprise est admissible, vous pouvez vous faciliter la tâche grâce à ce questionnaire du Gouvernement du Québec. En répondant aux questions, selon vos besoins, le site vous dirige vers les mesures économiques appropriées. On fait également le lien vers les mesures économiques du fédéral.</p> <p>Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19)</p> <p>Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) -> Mauricie</p> <ul style="list-style-type: none"> Ce financement s'adresse aux entreprises opérant au Québec, incluant les coopératives et les autres entreprises de 	<p>Moratoire de 6 mois pour le remboursement des prêts déjà accordé - FLI et FLES</p> <p>Agglomération de La Tuque :</p> <p>Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises</p> <p>Une veille quotidienne des programmes d'aide aux entreprises (par le biais de la page Facebook de la SDÉF La Tuque)</p> <p>Répertoire des mesures et ressources de la MRC + liste des entreprises en service</p> <p>MRC Maskinongé :</p> <p>Programme d'aide d'urgence aux PME</p> <p>Prêt maximal de 50 000\$</p> <ul style="list-style-type: none"> Le taux d'intérêt sera de 3 %. Un moratoire de 3 mois sur le capital 	<p>Investissement Québec :</p> <p>Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)</p> <p>Cap Finance :</p> <p>Mesures d'allègement des partenaires de la finance solidaire pour les entreprises de leur portefeuille</p> <p>Desjardins :</p> <p>Mesures d'allègement</p> <p>Fonds du Grand Mouvement</p> <ul style="list-style-type: none"> 150 millions de dollars sur 4 ans pour appuyer des projets qui soutiennent les priorités des milieux, notamment l'éducation, l'environnement, l'emploi et l'entrepreneuriat. <p>Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) :</p> <p>Suspension de prélèvement (capital et intérêt)</p>	<p>Outils pratiques pour préparer la réouverture de son entreprise en toute sécurité</p> <p>Centre d'aide aux PME de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes</p> <p>CNESST</p> <p>Pour connaître les services essentiels ou inscrire votre entreprise</p> <p>Guide pour les employeurs et travailleurs - Ordre des conseillers en RH agréés</p> <p>Formations en ligne sur la gestion des RH</p>

	<p>personnes avec qui ils ont un lien de dépendance. Ces organismes peuvent choisir d'inclure ou non les revenus provenant de sources gouvernementales dans le calcul. Une fois choisie, la même approche s'applique tout au long de la période du programme.</p> <p>Subvention salariale temporaire de 10% pour les employeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • La subvention salariale temporaire de 10 % est une mesure de trois mois qui permettra aux employeurs admissibles de réduire le montant des retenues à la source à remettre à l'Agence du revenu du Canada (ARC). 	<p>l'économie sociale qui mènent des activités commerciales. Les entreprises visées sont celles qui se trouvent dans une situation précaire et en difficulté temporaire en raison de la COVID-19.</p> <p>Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour des formations remboursées jusqu'à 100% • Projets acceptés jusqu'au 30 septembre 2020 • Voici les numéros de téléphone des différents BSQ : Trois-Rivières : (819) 371-6880 Shawinigan : (819) 536-2601 Ste-Thècle : (418) 289-2405 	<p>et les intérêts s'appliquera automatiquement. Un moratoire additionnel allant jusqu'à 12 mois sur le capital pourra être accordé. Un amortissement de 36 mois, excluant le moratoire de remboursement, est prévu.</p> <p>Répertoire des mesures et ressources de la MRC</p> <p>MRC Mékinac :</p> <p>Répertoire de l'aide aux entreprises</p> <p>Trois-Rivières :</p> <p>Mesures économiques d'Innovation et Développement économique Trois-Rivières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moratoire de 3 mois 	<p>Caisse d'économie solidaire Desjardins :</p> <p>Plusieurs mesures d'allègement</p> <p>La Ruche :</p> <p>Fonds Mille et UN pour la jeunesse COVID-19</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les coopératives et les OBNL soutenus s'inscrivant dans la Politique québécoise de la jeunesse 2030 pourront bénéficier d'une contribution en appariement rapide du Fonds Mille et UN pour la jeunesse COVID-19 jusqu'à concurrence de 50 000 \$. <p>Du cœur à l'achat encouragé par Desjardins</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Mouvement Desjardins met en place un programme de soutien au dynamisme des collectivités québécoises. Avec celui-ci, Desjardins 	
--	--	---	--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> • La subvention équivaut à 10 % de la rémunération que vous versez du 18 mars 2020 au 19 juin 2020, jusqu'à 1 375 \$ pour chaque employé admissible à un montant maximum total de 25 000 \$ par employeur. • La subvention doit être calculée manuellement, soit par vous, soit par une personne responsable de vos versements de retenues à la source. L'ARC ne calculera pas automatiquement la subvention admissible. <p>Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce prêt d'urgence de 40 000\$ permet d'avoir 	<p>Louiseville : (819) 228-9465 La Tuque : (819) 523-9541 Ste-Geneviève-de-Batiscan : (418) 362-2850</p> <p>Revenu Québec COVID-19</p> <p>Le Panier Bleu</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt pouvant aller jusqu'à 20 000 \$ pour leur fonds de roulement. • Aides financiers non remboursables jusqu'à 20 000\$ <p>Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Noter que les entreprises sont invitées à déposer leur demande avant le vendredi 15 mai 2020, date de fermeture de l'appel de projets. • Si vous souhaitez en savoir plus sur les programmes gouvernementaux applicables à votre situation, nous vous invitons à nous écrire à : coronavirus@idetr.com. 	<p>contribuera aux campagnes de financement participatif qui permettent au grand public de soutenir les commerces locaux par l'achat de cartes-cadeaux et d'appuyer les organismes du milieu à l'aide d'un don.</p>	
--	---	--	---	---	--

	<p>accès rapidement à des liquidités pour du fonds de roulement (payer les charges d'exploitation immédiates comme la paie, le loyer, les services publics, l'assurance, les impôts fonciers ou le service de la dette). Il est entièrement financé par le gouvernement du Canada.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est offert aux employeurs canadiens dont la masse salariale s'élevait de 20 000 \$ à 1,5 million de dollars en 2019. • L'entreprise doit être en activité (au moins depuis le 1er mars 2020). Les organismes à but non lucratif sont admissibles. • La demande de prêt se fait auprès 		<p>Shawinigan :</p> <p>Mesure financière d'urgence aux petites entreprises</p> <p>Mentorat Shawinigan</p> <p>Page web pour l'achat local</p> <p>MRC Des Chenaux :</p> <p>FLI COVID</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le programme FLI COVID MRC des Chenaux vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin 		
--	---	--	---	--	--

	<p>de son institution financière. Le montant du prêt est fixe à 40 000\$, sans intérêt, sans garantie.</p> <ul style="list-style-type: none">• Si vous avez un compte AccèsD Affaires chez Desjardins, vous pouvez faire une demande en ligne pour ce prêt d'urgence. <p>Prolongation de Programme de Travail partagé (TP)</p> <p>Programme de garantie et de prêts pour les PME - BDC</p> <p>Emploi d'été Canada</p> <p>Report des versements TPS/TVQ</p> <p>Fonds d'aide de relance régionale FARR</p>		<p>de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$. Il complète le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) qui s'adresse à celles ayant des besoins en fonds de roulement supérieurs à 50 000 \$.</p>		
--	--	--	---	--	--

	Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial				
--	---	--	--	--	--

	Gouv. Fédéral	Gouv. Provincial
Travailleurs	<p>Prolongation du programme Travail partagé de l'assurance-emploi</p> <p>Prestation canadienne d'urgence (PCU)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une prestation imposable de 2 000 \$ toutes les 4 semaines pendant un maximum de 16 semaines. <p>Soutien aux particuliers-Ensemble des mesures</p>	Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT COVID-19)